

Œuvre de bienfaisance

Des équipements de désincarcération aux sapeurs-pompiers

SNN

Libreville/Gabon

L'action est de Gabon Oil Company (Goc) qui vient de remettre des équipements lourds à ce corps de l'Armée. Un matériel qui leur servira à désencastrier les victimes lors des accidents de la route.

DANS un climat national marqué par le deuil qui a, récemment, frappé plusieurs familles gabonaises et étrangères, à la suite de l'accident de la circulation à Messe, sur la Nationale 1, la société nationale d'hydrocarbures Gabon Oil company (Goc) a, à sa façon, apporté une contribution pour prévenir de telles tragédies dans notre pays. Pour cela, l'administrateur directeur gé-



Le directeur général de Gabon oil company (cravate rouge) remettant symboliquement le don au ministre de la Défense (c).

néral de ladite société, Arnaud Calixte Engandji Alandji, a offert, lundi dernier, à la caserne des sapeurs-pompiers d'Owendo, un don d'équipements de désincarcération. Il s'agit de plusieurs kits d'équipements lourds devant permettre à

ces soldats du feu de sauver des vies lors de graves accidents de la circulation. Cette donation a eu lieu en présence du ministre de la Défense nationale, Mathias Otounga Ossibadjou, ainsi que de nombreux invités civils et militaires.



Une vue des équipements lourds offerts aux sapeurs-pompiers.

Occasion pour Arnaud Calixte Engandji Alandji de rappeler que ce geste de cœur, qui intervient au lendemain de la tragédie de Kango ayant coûté la vie à dix-sept personnes, obéit non seulement à une volonté de la Goc de marquer son empreinte

au cœur de la cité, mais aussi et surtout, son engagement à œuvrer pour permettre à « nos vaillants soldats du feu de poursuivre leurs actions sur le terrain, en ayant le matériel adéquat pour sauver le maximum de vies. » Le ministre de la Défense a,

quant à lui, témoigné sa gratitude au bienfaiteur, tout en indiquant que ce geste devrait faire école au sein des autres entreprises de la place. Mathias Otounga Ossibadjou a également souhaité que le nouveau matériel soit utilisé avec professionnalisme.

Le membre du gouvernement est, par ailleurs, revenu sur la responsabilité des agents des Forces de sécurité. En insistant, particulièrement, sur la nouvelle mesure prise par les plus hautes autorités de notre pays, d'interdire les voyages de nuit.

Le patron de la Défense a indiqué avoir donné des instructions fermes quant à l'application des réglementations en vigueur au Gabon, en matière de circulation routière.

Transport urbain

Les taxis d' Akanda ont leurs vignettes 2016

Anita Jordanah
TSOUMBA

Libreville/Gabon

L'ESPLANADE de l'Hôtel de Ville d'Akanda, au nord de Libreville, a servi de cadre, hier, au lancement de l'opération d'affichage des premières vignettes sur les taxis exerçant sur le périmètre urbain de ladite commune. Les premiers autocollants, offerts par l'opérateur de téléphonie mobile Airtel Gabon, ont été apposés par René Ngambono Corouge, 2e adjoint au maire de la commune d'Akanda, ainsi que certains maires d'arrondissement, en présence des représentants syndicaux des transports urbains. Cette campagne, a relevé Ernest Ogandaga, maire du 1er arrondissement d'Akanda, chargé des services techniques, concerne 500 taxis, enregistrés officiellement dans la commune depuis le mois de mars 2016. A ce jour, 165 véhicules à usage de taxi sont immatriculés et prêts à recevoir leurs vignettes.

« Plusieurs propriétaires étaient hésitants quant à la procédure d'immatriculation, parce qu'ils ne voyaient pas de vignettes, et donc ne se sont pas pressés. Mais grâce au soutien d'Airtel, les vignettes sont disponibles et nous espérons que d'ici la fin de la semaine prochaine, nous aurons bouclé, sinon dépassé les effectifs escomptés. Déjà, nous notons que pour l'année 2017, l'opération débutera dès le mois de janvier, nous n'aurons pas à attendre le mois d'août », a indiqué le 2e maire adjoint de la com-



Les maires d'arrondissements et les responsables d'Airtel Gabon posant avec l'un des premiers taximen à se conformer à la réglementation de sa profession.



Le responsable régional Estuaire d'Airtel Gabon (d) remettant les autocollants au 2e maire adjoint d'Akanda (c).

mune, René Ngambono Corouge. Aussi, a indiqué l'Hôtel de ville d'Akanda, les propriétaires des véhicules concernés par ladite opération ont, jusqu'à la fin du mois d'août en cours, pour régulariser leur situation administrative et financière vis-à-vis de l'autorité municipale. Dans le cas contraire, leurs outils de travail tomberont dans les filets des agents municipaux lors des opérations de contrôle.

« Nous disons aux exploitants taxis que bientôt ils auront le feu derrière, parce

qu'ils ont traîné, sous prétexte qu'il n'y avait pas de vignettes. Airtel a appuyé sur le champignon pour que celles-ci soient disponibles. Nous allons pousser sur l'accélérateur pour mettre la main sur tous ceux qui ne seront pas à jour et permettre à ce que l'ordre soit dans Akanda, tel qu'exigé par Owendo et Libreville », a prévenu Ernest Ogandaga. A noter que l'opération de collage des numéros sur les véhicules de transport en commun de la commune d'Akanda est le fruit d'un partenariat entre la commune et l'opérateur de té-

léphonie mobile Airtel Gabon, en sa qualité d'entreprise citoyenne, qui vise à rendre visible et lisible la jeune commune dans les rues de Libreville, d'Owendo et d'Akanda. « Par cette couleur verte, et le

message portant sur la protection de l'environnement, son écosystème, notamment la protection de la mangrove, nous voulons que cet écosystème de la ville soit préservé. Parce que si le parc est en déséquilibre,

c'est toute la ville qui aura des problèmes. Le message s'adresse d'ailleurs à l'ensemble des populations, car la mangrove nous protège tous », a relevé le maire du 1er arrondissement d'Akanda.

MINISTRE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES, DE FORET ET DE LA MER
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DES FORETS
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DES FORETS
SERVICE PERMIS FORESTIERS
N° 002463 /MPERNFM/SG/DGF/DDF/SPF.-



COMMUNIQUE DE PRESSE

Par arrêté n°000199/MPERNFM/SG/DGF/DDF/SPF du 25 juillet 2016, les permis forestiers hors aménagement ci-dessous ont fait l'objet de retour au domaine Public de l'Etat:

N° ordre	Type permis	de	N° permis	N° ordre	Type permis	de	N° permis
1	PFA		06/01	11	PFA		05/90
2	PFA		09/88	12	PFA		98/03
3	PFA		53/02	13	PFA		98/03
4	PFA		39/04	14	PFA		40/09
5	PFA		17/14	15	PFA		42/09
6	PFA		51/03/2	16	PFA		71/04
7	PFA		15/14	17	PFA		33/96/2
8	PFA		16/14	18	PFA		02/12
9	PFA		14/13	19	PFA		03/12
10	PFA		18/14	20	PFA		04/12

Fait à Libreville, le 10 AOUT 2016

Le Ministre de la Protection de l'Environnement et des Ressources Naturelles, de la Forêt et de la Mer

Flore Joséphine MISTOULYAME